

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Résolution 254 (2008)¹ Election présidentielle en Republika Srpska (Bosnie-Herzégovine) (observée le 9 décembre 2007)

Le Congrès,

1. Ayant examiné le précédent rapport sur l'élection anticipée du Président de la Republika Srpska;
2. Se référant au rapport CG(13)30PART2 du 19 octobre 2006 sur la démocratie locale et régionale en Bosnie-Herzégovine,
3. Se félicite de ce que l'élection présidentielle du 9 décembre ait été organisée conformément aux normes du Conseil de l'Europe et aux normes internationales;
4. Ayant pris note des trois points contenus dans la Recommandation 237 (2008), demande au Bureau de soulever ces questions lors de ses entretiens futurs avec les autorités de Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'avec les entités, notamment la Republika Srpska.

1. Discussion et adoption par la Commission permanente du Congrès le 14 mars 2008 (voir document CG(14)35RES, projet de résolution présenté par G. Masalkini (Géorgie, R, GLD), rapporteur).